



LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
📄 www.hessedvedavid.com

בס"ד

LOIS RELATIVES AU MOIS DE ELOUL

- 1) Durant le mois de Eloul et les dix jours de pénitence, chacun doit examiner sa conduite, se renforcer dans la pratique de Torah, multiplier les bonnes actions et se repentir sincèrement de toutes les fautes qu'il a pu commettre.
- 2) Il est recommandé de lire avec beaucoup de concentration le passage « Hachivénou » de la Amidah. Non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour ceux de nos frères qui sont éloignés de la voie de la Torah, et plus particulièrement lorsque ce sont nos proches, afin qu'Hakadoch Baroukh Hou éveille en eux le désir de Téchouva.
- 3) On a l'habitude de lire, après la prière du matin, depuis Roch 'Hodech Eloul jusqu'à Hochaana Rabba, le psaume 27 *Lédavid Hachem Ori* ... En effet, dans ce psaume sont mentionnées en allusion toutes les fêtes du mois de Tichri.
- 4) Bien qu'il n'y ait aucune obligation de la faire, il est bon, par mesure de piété, de faire vérifier ses Mézouzot et ses Téfiline pendant le mois de Eloul. Toutefois, si l'on sait de manière certaine que les Téfiline ont été écrits par un Sofer expert et animé de la crainte de D., il n'y a pas lieu de les faire vérifier, même après plusieurs années. En revanche, pour les Mézouzot, même si elles ont été écrites par un tel Sofer, la Loi oblige à les faire vérifier tous les trois ans et demi.
- 5) Durant cette période, on se lève tôt pour réciter les Séli'hot avant la prière du matin. Toutefois, il faut faire attention à ne pas dormir ni somnoler pendant la prière de Cha'harit. Celui qui ne fait pas attention à cela perd le mérite et le bénéfice de s'être levé tôt pour les Séli'hot.
- 6) On fera cette lecture sans précipitation, avec concentration et crainte.
- 7) On veillera à réciter les bénédictions de la Torah avant les Séli'hot. On ne peut pas manger avant de réciter les Séli'hot mais on peut boire du café ou du thé.
- 8) Lorsque l'on récite les Séli'hot sans minyan, on ne dit pas les treize attributs (vaya'avor ...) ni les passages en araméen.